

## Séance du 02 avril 2021

**L'an deux mil vingt et un, le 02 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Molac (par dérogation au vu du contexte sanitaire), en séance publique, sous la Présidence de Mme COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude, Maire.**

### Etaients présents :

Date de convocation :  
26 mars 2021

Nombre de membres :

en exercice	:	19
présents	:	17
procurations	:	2
votants	:	19

COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude ; BOUSSO Jean-Yves ; GRIFFON Frédérique ; SOURIS Georges ; PERRON Manuela ; ARS Marcel ; TIGIER Alphonse ; LE COINTE Catherine ; DREANO Odette ; LAMY Sibylle ; MEILLAREC Yann ; FLEURY Sébastien ; STEVANT Emilie ; JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération 2021-04-02) ; JAMOIS Noëlle ; BERTAUX Jean-François ; LARVOIR Yoann

### Absents excusés :

LE SOURD Liliane qui donne pouvoir à JAMOIS Noëlle  
DE FRANCQUEVILLE Isabelle qui donne pouvoir à COSTA RIBEIRO GOMES Marie-Claude

### Secrétaire de séance :

STEVANT Emilie a été élue secrétaire de séance

### Ordre du jour

- ✓ Adoption du compte rendu de la réunion du 19 février 2021
- ✓ Budget principal :
  - Compte de gestion 2020
  - Compte Administratif 2020
  - Affectation des résultats
  - Taux d'imposition pour 2021
  - Budget Prévisionnel 2021
- ✓ Budget Logement :
  - Compte de gestion 2020
  - Compte Administratif 2020
  - Affectation des résultats
  - Budget Prévisionnel 2021
- ✓ Subvention au CCAS
- ✓ Etude de revitalisation du centre bourg - lancement de l'étude et approbation de la convention d'étude et de veille foncière
- ✓ Production d'énergie photovoltaïque – contrat de mise en œuvre
- ✓ Réfection de voirie définitive impasse de la Ville Es Mouées : participation du SIAEP
- ✓ Questions diverses

◆ **2021-04-01 Adoption du compte rendu de la réunion du 19 février 2021**

Mme Le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 19 février 2021 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

*Arrivée de Jérémie JAFFRELOT*

◆ **2021-04-02 Budget principal : Compte de gestion 2020**

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-03 Budget principal : Compte Administratif 2020**

*Le vote a lieu hors la présence de Mme Le Maire*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de 2020, qui laisse apparaître un excédent de 648 276.45 € en section de fonctionnement et un déficit de 30 086.87 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture, hors restes à réaliser de 618 189.58 €.

(POUR : 15 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-04 Budget principal : Affectation du résultat**

Le Conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Et considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 648 276.45 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

428 407.05 €, en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2021 (Chapitre 002)

219 869.40 €, en section d'investissement du budget prévisionnel 2021 (art 1068 Chapitre 10)

(POUR : 17 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-05 Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2021**

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15.26 % pour le Morbihan) qui vient s'additionner au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	12.95 %	12.95 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	18.43 %	18.43 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15.26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		15.26% + 18.43 % = <b>33.69 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.72 %	<b>58.72 %</b>

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 tel que présenté

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à **33.69 %**
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à **58.72%**

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-06 Budget principal : Prévisionnel 2021**

Suite à la commission des finances du 15 mars 2021, le Conseil municipal vote à la majorité et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 461 482.05 € pour la section de fonctionnement et à 957 272.73 € pour la section d'investissement.

(POUR : 16 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 1)

◆ **2021-04-07 Budget annexe : Logements / Commerce / Compte de gestion 2020**

Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-08 Budget annexe : Logements / Commerce / Compte Administratif 2020**

*Le vote a lieu hors la présence de Mme Le Maire*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif de 2020, qui laisse apparaître un excédent de 19 011.12 € en section de fonctionnement et un déficit de 4 113.61 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 14 897.51 €.

(POUR : 15 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-09 Budget annexe : Logements/Commerce /Affectation du résultat**

Le Conseil municipal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19 011.12 €,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- 14 897.51 €, en section de fonctionnement du budget prévisionnel 2021 (Chapitre 002)

- 4 113.61 € en section d'investissement du budget prévisionnel 2021 (Article 1068)

(POUR : 17 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-10 Budget annexe : Logements/Commerce / Budget prévisionnel 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote et par chapitre, le budget prévisionnel de l'exercice 2021, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 23 898.51 € pour la section de fonctionnement et à 20 211.12 € pour la section d'investissement.

(POUR : 17 ; CONTRE : 2 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-11 Subvention au CCAS**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 3 000,00 € au CCAS.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-12 Etude de revitalisation du centre bourg - lancement de l'étude et approbation de la convention d'étude et de veille foncière**

*Cette délibération annule et remplace la délibération 2021-02-11 du 19 février 2021.*

Mme Le Maire rappelle le projet de la municipalité de réaliser une étude de revitalisation du centre-bourg de Molac. Ce projet d'étude viserait à étudier les conditions de renouvellement, de revitalisation et de développement du centre-bourg et d'établir pour la municipalité un plan d'actions, une feuille de route pour les 10 à 15 ans qui viennent. Cette feuille de route devra comprendre un volet stratégique global (projet stratégique) et sa déclinaison sous forme de propositions opérationnelles hiérarchisées, sur des secteurs à enjeux identifiés, afin de permettre à la collectivité de piloter les futures opérations d'investissement dans une logique raisonnée. Le

projet d'étude s'appuie sur une proposition de cahier des charges travaillé avec l'accompagnement de l'EPF Bretagne.

Créé par le décret n°2009-636 du 8 juin 2009, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (établissement public d'État) a pour mission d'assister les collectivités publiques sur les volets fonciers de leurs projets d'aménagement, en matière d'ingénierie (expertise et conseil), d'acquisition, de portage foncier et de proto-aménagement (dépollution/déconstruction). Dans ce cadre cet établissement est habilité, dans la région Bretagne, à procéder pour le compte des collectivités territoriales à toutes acquisitions et procédures foncières, opérations immobilières, études et travaux de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'Urbanisme.

L'EPF Bretagne agit dans le cadre de critères d'intervention détaillés dans son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) adopté par le conseil d'administration de l'EPF Bretagne le 8 décembre 2020.

Il vous est donc proposé de formaliser la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès de l'EPF Bretagne et d'approuver la convention d'études proposée par cet établissement. Considérant que la commune de Molac a sur son centre-bourg, le souhait de mener une démarche de revitalisation.

Considérant que ce projet nécessite l'ingénierie de l'EPF Bretagne

Considérant que ces orientations nécessitent la réalisation d'une étude afin de :

- Définir une stratégie globale de revitalisation du centre-bourg de Molac
- Identifier des projets d'aménagement sur différents secteurs identifiés comme stratégiques.

L'objectif de l'étude viserait à étudier les conditions de redynamisation et de développement du centre-bourg et d'établir pour la municipalité un plan d'actions, une feuille de route pour les 10 à 15 ans qui viennent. Cette feuille de route devra comprendre un volet stratégique global (projet stratégique) et sa déclinaison sous forme de propositions opérationnelles hiérarchisées, sur des secteurs à enjeux identifiés, afin de permettre à la collectivité de piloter les futures opérations d'investissement dans une logique raisonnée

Considérant que ces études fourniront des éléments d'aide à la décision sur les aspects techniques, urbains, financiers, juridiques et de programmation du projet de la collectivité en vue de le sécuriser et de préparer sa mise en œuvre,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Mme Le Maire,

DONNE UN ACCORD à la réalisation d'une étude de revitalisation du centre-bourg ;  
APPROUVE le contenu du projet de cahier des charges présenté ;

AUTORISE Mme Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires pour réaliser cette étude (notamment lancement d'une consultation pour sélectionner un bureau d'études) ;

APPROUVE le contenu de la convention d'études et de veille foncière proposée ;

AUTORISE Mme Le Maire à signer la convention d'études et de veille foncière avec l'EPF Bretagne ;

CHARGE Mme Le Maire de solliciter la participation financière de l'EPF Bretagne, participation qui complétera le financement de l'opération prévu par autofinancement (fonds propres) ;

AUTORISE Mme Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire et à son exécution.

(POUR : 18 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 1)

◆ **2021-04-13 Production d'énergie photovoltaïque – contrat de mise en œuvre**

Dans le cadre de la pose des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'école, Mme Le Maire présente le projet de contrat à souscrire avec Morbihan Energie, pour la mise en œuvre du service de production d'énergie photovoltaïque

Mme Le Maire rappelle que le projet de contrat a été transmis aux conseillers et présente le tableau d'amortissement prévisionnel.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, dans le cadre de la mise en place de panneaux photovoltaïque sur le bâtiment école, valident la mise en œuvre d'un service de production d'énergie photovoltaïque de type « revente totale » tel que présenté dans le projet de contrat et autorisent Mme Le Maire à signer ce contrat et tous les documents afférents.

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

◆ **2021-04-14 Réfection de voirie définitive impasse de la Ville Es Mouées : participation du SIAEP**

M BOUSSO rappelle que la commune et le SIAEP ont réalisé des travaux impasse de la Ville Es Mouées en 2019. Il avait été convenu de différer les travaux de réfection définitive de la voirie et d'en partager les frais. Il avait été convenu que le SIAEP participe à hauteur de 1 500 € HT.

Les montants des travaux présentés s'élèvent aujourd'hui à 5 155 € HT, M BOUSSO propose que la commune règle l'intégralité de la facture, le SIAEP participera à hauteur de 1 500 € HT. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité valide cette proposition

(POUR : 19 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0)

**Questions diverses**

• **Information des Demandes d'Intention d'Aliéner (DIA)**

Pour information DIA reçue pour laquelle la commune ne fait pas valoir son droit de préemption :

N° du dossier	N° d'ordre	Date de réception	Désignation de la parcelle			Décision
			Référence cadastrales	Adresse	Surface en m²	Renonciation
						Date de notification
2021/02	2	18/02/2021	ZN 179	Le Bourg	410	19/03/2021

• **Enquête publique eaux usées, eaux pluviales :**

La présentation de cette enquête sera restituée aux élus sur les dates suivantes par groupe de 6 personnes

Mardi 06 avril 18h00

Mercredi 07 avril 14h00

Samedi 10 avril 10h00

• **Information renouvellement du dispositif argent de poche cet été**

Les jeunes intéressés peuvent se renseigner auprès du service jeunesse de Questembert communauté, les inscriptions débutent le 21 avril.

• **Information convention signée avec Morbihan Energie**

Pour fourniture de mâts et de lanternes rue de l'Etang (la participation de la commune 3750 euros)

• **Information rénovation de l'éclairage public prévu via Morbihan Energies**

Programmation du changement de 29 luminaires financés à 60% par Morbihan Energies : reste à charge de la commune 387 € HT par luminaire.

• **Effacement des réseaux rue de la Fontaine et rue du Calvaire**

M BOUSSO expose les travaux d'effacement de réseau électrique, d'éclairage public et télécom réalisés actuellement Rue de la Fontaine et rue du Calvaire par Morbihan Energies.

Le coût prévisionnel total de 101 333 € HT subventionné à 82% par Morbihan Energies.

La participation restant à charge de la commune est de 26 481.84 €.

• **Information Logo - Charte Graphique - trame bulletin**

Suite à la consultation annoncée lors du dernier Conseil municipal, le prestataire retenu est Imprimgraph (logo 800€/trame bulletin 400€/charte graphique 1300€) – Mme LE COINTE fait un retour suite à la première réunion du 31/03/2021 relative à l'élaboration du logo ; 3 propositions seront présentées sous 15 jours, et l'avis de la population sera sollicité via le flash info.

- **Médiathèque :** Le Troc et plantes et les ateliers sont annulés au vu du contexte sanitaire.
- **Ecole publique- filière bilingue Français- Breton :** Mme Le Maire informe le conseil que suite aux échanges avec M Ronan POSTIC, de l'office public de la langue Bretonne, la commune de Molac va se positionner auprès de l'Académie de Rennes pour solliciter l'ouverture d'une filière bilingue français-Breton au sein de l'école publique Arc en Ciel à la rentrée 2021/2022.
- **Info vaccination des plus de 75 ans :**
  - Questembert Communauté organise des journées de vaccination à Questembert les 16, 17 et 18 avril.
  - Dans le cadre de la mise en place d'un centre de vaccination à Muzillac, suite à un appel au bénévolat auprès des élus, 3 élus se sont positionnés (Catherine LE COINTE, Isabelle DE FRANCQUEVILLE, et Manuela PERRON)
- **Formation élus à Questembert Communauté**  
24 avril : inscription de Jean-Yves BOUSSO, Frédérique GRIFFON et Marcel ARS

#### Retours des commissions / Tour de table

- **Travaux SIAEP**  
Marcel ARS fait un retour sur les travaux de la Ville Es Mouées et La Mutterne
- **Commission voirie**  
Jean Yves BOUSSO annonce une commission le samedi 17 avril à 10h00 à la mairie (objet : Point à Temps Automatique)
- **Commission vie associative**  
Frédérique GRIFFON annonce une commission le jeudi 15 avril à 18h15 à la mairie (objet : étude des dossiers de subventions aux associations)
- **Commission Bâtiments**  
Georges SOURIS organisera prochainement une commission dont la date n'est pas encore fixée.
- **Spectacle vivant :** Yann MEILLAREC informe le conseil d'une initiative locale ; le groupe « Le spectacle vivant dans votre jardin » appartient à un groupement qui favorise la culture en circuit courts et propose un spectacle vivant dans les jardins des particuliers. A partir de mi mai.

#### Informations / Dates à retenir

- ✓ Elections départementales prévues les 13 et 20 juin 2021
- ✓ Au vu du contexte sanitaire la mairie reçoit le public uniquement sur rendez-vous jusqu'au 24 avril (à l'exception des sacs jaunes)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Le Maire clôt la séance et remercie les conseillers de leur attention à 22 h30.